

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 101

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action "Accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant des problématiques de santé" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune de Port de Bouc

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413317377**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Dans ce cadre, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville Port de Bouc propose l'action intitulée «**Accompagnement des Bénéficiaires du RSA (BRSA) ayant des problématiques de santé**» en faveur de 10 BRSA sur les territoires d'Istres / Martigues / Marignane / Vitrolles.

Il s'agit d'une action d'insertion sociale, portée par le CCAS de la Ville de Port de Bouc, qui accueille depuis 2007 un public croissant et fortement éloigné d'une démarche d'employabilité.

Cette dernière cible un public précarisé, en situation d'isolement et d'exclusion croissante, bénéficiaire de minima sociaux, avec ou sans enfants à charge. Ce public âgé de 26 à 60 ans est en rupture sociale et/ou en souffrance psychique.

Cette action se définit comme une première étape d'insertion et de réinsertion de personnes dont le processus de socialisation est fragilisé.

Son objectif principal vise le développement et le renforcement des compétences psychosociales des personnes en dynamisant l'estime de soi, l'information, la prévention ainsi que les problématiques de la vie quotidienne.

Le programme adapté au rythme de chaque participant vise à terme l'acquisition d'une confiance en soi et en autrui, au sein d'un environnement sécurisant.

L'action se déroule à partir de 2 interventions complémentaires :

- **L'accueil individuel (1 fois par mois)** visant à identifier les difficultés du participant et à définir les actions à mettre en place afin de faciliter sa prise d'autonomie croissante et sa réinsertion sociale, médicale et/ou professionnelle. Un livret établi dès l'entrée du stage identifie les freins et valorise les avancées tout au long du parcours du participant. Les apprentissages de base tels que l'hygiène, les codes sociaux et les savoir-être sont à nouveau dispensés engendrant progressivement une sortie de l'isolement et un réapprentissage du « vivre en société ». Ces entretiens individuels constituent des moments concertés de recherche de solutions et des temps avérés de reconstruction de la personnalité. Ils permettent le cas échéant, l'évolution vers une insertion sociale voire professionnelle (orientation en cours ou en fin de programme).
- **L'intervention collective (1/2 journée par semaine)** sous la forme d'un groupe de paroles. Le groupe tend à rompre l'isolement du bénéficiaire du RSA en l'aidant à retrouver une identité propre, en l'accompagnant vers l'autonomie en développant sa capacité d'intégration au sein du groupe tout en concrétisant son parcours d'insertion.

Les objectifs de cette action visent un cheminement vers l'emploi en :

- améliorant la prise en charge des publics ayant des freins à l'emploi du fait d'une problématique de santé ;
- amenant les bénéficiaires du RSA vers une démarche positive d'insertion (actions basées sur l'image de soi, la santé, la prévention) ;
- favorisant l'expression et la communication au sein d'un groupe ;
- facilitant la mise en œuvre d'un projet individuel et collectif ;
- accédant à davantage de citoyenneté.

Le bilan de l'action 2015/2016 atteste que 11 BRSA ont participé à l'action :

- 1 personne s'est sociabilisée et participe activement à la vie de la maison de quartier. Elle a été orientée vers un chantier d'insertion ;
- 6 personnes ont été orientées vers des maisons de quartier et continuent à bénéficier d'un accompagnement social et / ou spécialisé ;
- 4 personnes ont renouvelé l'action.

Par conséquent, il est proposé de renouveler cette action du 01/10/2016 au 30/09/2017.

PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il est proposé d'accorder une somme de **3.000,00 €** pour la mise en œuvre de l'action « **Accompagnement des Bénéficiaires du RSA ayant des problématiques de santé** », selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

| Organisme | Période | Territoire des PI | Nombre de personnes | Montant de l'aide du Département 2015 Cofinancements Montant financé les 3 années précédentes | Dossier N° GSU Date CTD |
|---|--------------------------------|--|---------------------|--|---|
| <p>Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Port-de-Bouc</p> <p>adresse : Maison des Services au Public - rue Charles Nédélec 13110 Port- de-Bouc</p> <p>Nom de la Présidente Patricia FERNANDEZ-PEDINELLI</p> | 01/10/2016 au 30/09/2017 | Pôle 9 (Istres/ Martigues/ Marignane/ Vitrolles) | 10 à 12 | <p style="text-align: center;">3.000,00 €</p> <p>Cofinancements : ARS : 4.000,00 € CUCS : 4.000,00 € Commune/CCAS : 12.776,00 €</p> <p>Montant financé 2015/2016 : 3.000,00 €</p> | <p>2016.5/44</p> <p>PAS DE GSU</p> <p>CTD du 01/07/2016</p> <p>Renouvellement de la convention 2015.7/124 2015/2016</p> |

Budget global : 23.776,00 €

Poids de la masse salariale dans le budget global : 70 % (1,3 équivalent temps plein).
La part du Conseil Départemental représente 12,61 % du budget global de l'action et cofinance des frais de fonctionnement et l'accueil de 10 à 12 bénéficiaires du RSA.

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la convention type d'action d'insertion prévue à cet effet, cette action sera financée sur les crédits de paiement au titre du budget départemental 2016, de la manière suivante :

| N° de programme | N° d'opération | Libellé | Imputation | Engagement CP |
|-----------------|----------------|---------------------------|---|-------------------|
| 16016 | 1007143 | Actions de Redynamisation | Chapitre 017 Fonction 561 article 65737 | 3.000,00 € |

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion Sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL